



PERMANENT MISSION
OF THE PRINCIPALITY OF LIECHTENSTEIN
TO THE UNITED NATIONS
NEW YORK



Parliamentarians for Global Action
Acción Mundial de Parlamentarios
Action Mondiale des Parlementaires



GLOBAL INSTITUTE FOR THE
PREVENTION OF AGGRESSION

État de la ratification et de la mise en œuvre
Des amendements de Kampala sur le crime d'agression
Mise à jour No. 21
(Information datant du 29 Mars 2016)¹

I. Ratification

A. Ratifications enregistrées auprès du dépositaire du Statut de Rome (28 États parties)

1. Les États suivants ont aussi ratifiés les deux amendements de Kampala :

| État | Date de ratification | État | Date de ratification |
|-------------------------|----------------------|---------------------------------|----------------------|
| Liechtenstein | 8 Mai 2012 | Autriche ^P | 17 Juillet 2014 |
| Samoa ⁱ | 25 Septembre 2012 | Lettonie ^P | 26 Septembre 2014 |
| Trinidad & Tobago | 13 Novembre 2012 | Espagne | 26 Septembre 2014 |
| Luxembourg ⁱ | 15 Janvier 2013 | Pologne ^P | 26 Septembre 2014 |
| Estonie ^P | 27 Mars 2013 | Saint-Marin | 14 Novembre 2014 |
| Allemagne ^P | 3 Juin 2013 | Géorgie ^P | 5 Décembre 2014 |
| Botswana | 4 Juin 2013 | Malte | 29 Janvier 2015 |
| Chypre | 25 Septembre 2013 | Costa Rica | 5 Février 2015 |
| Slovénie ⁱ | 25 Septembre 2013 | République Tchèque ⁱ | 12 Mars 2015 |
| Andorre | 26 Septembre 2013 | Suisse | 10 Septembre 2015 |
| Uruguay | 26 Septembre 2013 | Lituanie ^P | 8 Décembre 2015 |
| Belgique | 26 Novembre 2013 | Finlande | 30 Décembre 2015 |
| Croatie ⁱ | 20 Décembre 2013 | Macédoine (ARYM) ⁱ | 1 Mars 2016 |
| Slovaquie ^P | 29 Avril 2014 | Le Salvador | 3 Mars 2016 |

ⁱ – a mis en œuvre la définition de Kampala sur le crime d'agression

^P – a déjà une loi préexistante pénalisant l'agression qui se recoupe avec les amendements de Kampala

¹ Informations recueillies à partir du questionnaire distribué par la Mission du Liechtenstein, des consultations avec des représentants du gouvernement, et des membres ainsi que le personnel de l'Action mondiale de parlementaires – Parliamentarians for Global Action (PGA). **Pour des requêtes, ajouts ou des corrections contactez joern.eiermann@nyc.llv.li**. La dernière version de ce rapport de l'état de la ratification, ainsi que le manuel de ratification et de mise en œuvre des amendements de Kampala, sont disponibles en téléchargement sur www.crimeofaggression.info.

B. Les progrès concrets

2. Selon les informations disponibles, les fonctionnaires de gouvernement ou parlementaires d'au moins 29 États parties ci-après **travaillent activement à la ratification** des amendements relatifs au crime d'agression : **l'Albanie, l'Argentine, l'Australie, la Bolivie, le Brésil, la Bulgarie, le Burundi, le Chili, la République dominicaine, l'Équateur, la Grèce, le Honduras, la Hongrie, l'Islande, l'Italie, Lesotho, Madagascar, la Mongolie, le Monténégro, les Pays-Bas, la Nouvelle Zélande, Panama, le Paraguay, le Pérou, le Portugal, la Roumanie, le Sénégal, la Serbie et le Venezuela**. Dans les 8 États suivants, le processus en est à ses premiers pas : **le Ghana, le Guatemala, l'Irlande, le Japon, le Mexique, la Moldavie, la République de Corée et la Tunisie**.
3. Le 13 août 2013, le gouvernement du **Paraguay** a envoyé à la Chambre des députés, pour examen, le projet de loi de ratification des amendements de Kampala.
4. Le 3 février 2015, le sénateur Alberto Airola a proposé une loi pour la ratification des Amendements de Kampala au Sénat **italien**.
5. Le 31 mars 2015, le Sénat du Chili a approuvé la ratification des Amendements de Kampala, la Chambre des députés ayant préalablement donné son accord et le Tribunal constitutionnel ayant affirmé la constitutionnalité des amendements de Kampala.
6. Le 4 février 2016 la chambre haute du parlement des Pays-Bas a commencé à discuter des Amendements de Kampala. Précédemment, le 1^{er} décembre 2015, la chambre basse a voté en faveur de la ratification des Amendements de Kampala.

C. Engagements à la ratification²

7. Lors de la neuvième et dixième séance de l'Assemblée des États parties (décembre 2010 et 2011), les États parties suivants ont pris des **engagements concrets** en vue de la ratification des amendements relatifs au crime d'agression : **l'Argentine, la Bolivie, le Pérou et l'Afrique du Sud**. En outre, les pays suivants ont fait des **références positives** à ces amendements : **le Brésil, le Burkina Faso, le Canada, la République démocratique du Congo, le Danemark, Fidji, le Ghana, la Hongrie, le Japon, la Jordanie, le Kenya, le Lesotho, le Mexique, le Nigéria, la Norvège, la République de Corée, le Sénégal, la Serbie et le Royaume-Uni**.
8. Le 16 février 2012, à la **Table Ronde du Pacifique** sur la CPI à Sidney, les participants venus **d'Australie, des Îles Cook, des Îles Marshall, de Palau, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, de Samoa, de Tonga, de Tuvalu** et de la **Nouvelle-Zélande** ont convenu qu'il était souhaitable que tous les pays insulaires du Pacifique deviennent des États parties au Statut de Rome et ont appelé la région à envisager d'adhérer au Statut, telle qu'il a été modifié en 2010 (c'est à dire comprenant les amendements sur les crimes de guerre et le crime d'agression).
9. Le 11 juin 2012, les Ministres des Affaires étrangères de **l'Union des nations sud-américaines (UNASUR) - Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Guyane, Paraguay, Pérou, Suri-**

² Les engagements précédents pris par les États ne sont pas listés dans cette section.

name, Uruguay et Venezuela - ont demandé à tous les États parties de ratifier les amendements adoptés à Kampala.

10. Dans le cadre de la **Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale de l'ONU sur l'Etat de droit**, le 24 Septembre 2012, les pays suivants ont pris des **engagements** concernant la ratification des amendements relatifs au crime d'agression: l'Argentine (dès que possible), l'Autriche (en 2013), la Bulgarie (d'ici la fin de 2014), en Allemagne (mise en œuvre), Pays-Bas (dès que possible).
11. Lors d'un événement parallèle à la **Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale de l'ONU sur l'Etat de droit** sur «la prévention de l'usage illégal de la force par la responsabilité judiciaire», organisé par le Liechtenstein le 24 septembre 2012 à New York, le Ministre de la Justice d'**Afrique du Sud**, Jeffrey Radebe Thamsanqa, a annoncé que l'Afrique du Sud ratifiera les amendements avant 2017.
12. Lors de l'ouverture de la onzième session l'Assemblée des États parties (AEP) à La Haye, le 14 novembre 2012, le Président du **Sénégal**, S.E.M. Macky Sally, a annoncé que son pays ratifierait les amendements sans tarder. Outre le Sénégal, les Etats parties suivants ont affirmé leur **engagement concret** à ratifier les amendements relatifs au crime d'agression : **Chili, Équateur, Panama, Pérou et Roumanie**. Les autres États Parties ont fait des références positives aux de Amendements de Kampala sur le crime d'agression, comme **la Bolivie, le Ghana, le Guatemala, le Japon, la Jordanie, et la Sierra Leone**.
13. Les Etats suivants ont accepté la recommandation de ratifier les amendements relatifs au crime d'agression dans le cadre de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme : **l'Equateur** (mai 2012), **le Burkina Faso** (avril 2013) et **le Monténégro** (avril 2013), la **Côte d'Ivoire** (avril 2014) et le **Portugal** (avril 2014).
14. Le 20 Octobre 2013, le **Parlement latino-américain** a adopté la résolution AO/2013/07 qui reconnaît la compétence de la CPI pour les quatre crimes de base et encourage les Etats partis à initier et/ou à poursuivre le processus de ratification et de mise en œuvre des amendements de Kampala. Il demande également à tous les Etats partis de soumettre un rapport sur la mise en œuvre du Statut de Rome et les obligations de coopération avec la Cour pénale internationale ainsi que la ratification des amendements de Kampala.
15. Lors de la douzième session de l'Assemblée des États parties (AEP) à La Haye les 20 et 21 Novembre 2013, les États Parties ont fait des références positives aux amendements de Kampala sur le crime d'agression y compris **le Brésil, la République démocratique du Congo et le Guatemala**.
16. Dans son mémoire de 2013 concernant le Plan d'action pour parvenir à l'universalité et la pleine mise en œuvre du Statut de Rome, **la Lettonie** a informé qu'elle envisageait de ratifier et de mettre en œuvre les modifications en 2014. **Le Sénégal** a également informé de ses plans en vue de ratifier les amendements.
17. Lors de la 18e session de l'Examen périodique universel, **l'Afghanistan, le Chili et la République dominicaine** ont convenu d'examiner les recommandations pour ratifier les amendements de Kampala.
18. Lors de la même session de l'EPU **la Nouvelle-Zélande** s'est engagée à prendre un engagement for-

mel sur la ratification des amendements de Kampala dans le premier trimestre de 2014. Auparavant, le 5 juin 2013, sur la base d'une motion déposée par le Dr Kennedy Graham, membre de l'Action Mondiale des Parlementaires et du Comité des conseillers de l'Institut mondial pour la prévention de l'agression, le Parlement de **Nouvelle-Zélande** a demandé à l'unanimité au gouvernement de ratifier les amendements de Kampala au Statut de Rome et de devenir "un des 30 pays ratifiant d'ici 2017 afin de permettre l'entrée en vigueur de cet amendement".

19. Lors d'un séminaire régional sur les amendements de Kampala pour les États d'Europe orientale qui s'est tenu en Slovénie le 15 et 16 mai 2014, **cinq États du Groupe Europe de l'Est (EEG) ont annoncé leur intention de le ratifier avant la fin de l'année** (l'Albanie, la République tchèque, la Géorgie, la Macédoine, la Pologne) tandis **que les neuf³ États parties restant de l'EEG travaillent sur le processus de ratification**. La région continue de détenir le pourcentage le plus élevé des États qui ont ratifié le crime d'agression.
20. Le 17 juillet 2014, le **Parlement européen** a adopté la résolution 2014/2724 (RSP) qui appelle l'Union européenne à adopter une position commune sur les amendements de Kampala. Elle invite également les États membres de l'UE à ratifier et à mettre en œuvre les modifications ainsi qu'à soutenir leur activation. L'UE est également encouragé à inclure les amendements de Kampala dans ses actions extérieures, y compris à travers une assistance technique⁴.
21. Le 9 octobre 2014, l'Assemblée législative du Honduras a adopté une motion demandant au gouvernement de soumettre un projet sur la ratification des amendements de Kampala. Une réponse du gouvernement est toujours attendue.
22. A la 20^{ème} session de l'Examen Périodique Universel (27 octobre au 7 novembre 2014), **l'Italie** a accepté d'étudier une recommandation demandant la ratification des amendements de Kampala.
23. En réponse à une question parlementaire formulée par M. le Député Garrido (membre de l'Action Mondiale des Parlementaires) le 5 novembre 2014, le gouvernement **argentin** a indiqué que le Secrétariat de la Présidence de la République en charge des questions Techniques et Légales a recommandé la ratification des amendements de Kampala. Le projet pour ladite ratification devrait être transmis au Congrès à la fin des consultations interministérielles.
24. Lors de la huitième session de l'Assemblée Consultative des Parlementaires pour la CPI et l'Etat de droit, organisée par l'Action mondiale des parlementaires et accueillie par le Parlement marocain à Rabat les 4 et 5 décembre 2014, 148 parlementaires de 49 pays du monde entier ont adopté le **Plan d'action de Rabat** dans lequel ils ont exprimé leur engagement à la ratification des amendements de Kampala par leur pays et à atteindre 30 ratifications avant 2016. Le Plan d'action appelle également les parlementaires à « soumettre, individuellement ou collectivement, à l'examen du comité du prix Nobel de la paix, les résultats de la Conférence de révision de Kampala et aux personnes qui ont combattu sans relâche pour proscrire l'utilisation illégale de la force entre les nations. »

³ Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Monténégro, Moldavie, Roumanie, Serbie.

⁴ Les résolutions antérieures du Parlement européen concernant le crime d'agression comprennent la résolution 2011/2109 (INI), qui intègre l'adoption des amendements de Kampala au Statut de Rome ; la Résolution 2012/0126 qui a appelé tous les États membres à ratifier ces amendements de fond rapidement et de les mettre en œuvre dans leurs systèmes pénaux nationaux et la Résolution 2012/2850 (RSP) qui a appelé l'Irak à ratifier la version de 2010 du Statut de Rome.

25. Lors de la treizième session de l’AEP (Décembre 2014), les Etats suivants se sont **concrètement engagés** à ratifier les amendements relatifs au crime d’agression : **l’Afrique du Sud, l’Albanie, le Brésil, le Chili, l’Islande et la Tanzanie**. Par ailleurs, les Etats suivants se sont **référés de façon positive** aux amendements : **l’Afrique du Sud, l’Allemagne, l’Autriche, l’Estonie, la Géorgie, la Lettonie, le Liechtenstein, le Luxembourg, le Mexique, la Nouvelle Zélande, la Slovaquie, la Slovénie, l’Uruguay** ainsi que **l’Union européenne** (à travers une déclaration prononcée par l’Italie).
26. Lors de la 22^e session de l’Examen Périodique Universel (du 4 au 15 mai 2015), la **Bulgarie**, les **Îles Marshall** et les **Maldives** ont accepté d’examiner les recommandations de ratification des amendements de Kampala. Au cours de sa présentation devant le Conseil des droits de l’Homme, la **Mongolie** a annoncé que son processus de ratification serait réalisé en 2015.
27. Le 1^{er} septembre 2015, lors d’un événement en marge de la 4^e Conférence mondiale des Présidents de Parlement, les Présidents des Parlements du **Sénégal** et de **Madagascar** ont fait le serment de travailler vers une ratification rapide des amendements de Kampala par leurs pays.
28. Lors de la quatorzième session de l’Assemblée des États Parties (AEP) à La Haye les 19 et 20 Novembre 2015, la **Finlande** a annoncé être dans la phase finale de ratification des Amendements de Kampala et espère achever les procédures de ratification avant la fin de l’année. Les autres États Parties ont positivement fait référence aux Amendements de Kampala sur le crime d’agression, notamment **l’Argentine, le Botswana, le Canada, le Chili, le Costa Rica, l’Espagne, l’Estonie, les Samoa, la Slovénie, l’Uruguay et le Luxembourg au nom de l’UE**. Les États qui ont encouragé l’activation anticipée de la compétence de la Cour sur le crime d’agression sont les suivants: le Brésil, la République tchèque, le Liechtenstein et la Suisse.

II. Mise en œuvre

A. Les législations nationales déjà adoptées

29. Le 27 février 2012, le **Luxembourg** a adopté une révision de son code pénal et le code de procédure pénale qui incorporent la définition de Kampala du crime d’agression.
30. Le 14 mai 2012, le code pénal révisé de la **Slovénie** est entré en vigueur. L’article 103 intègre la définition de Kampala du crime d’agression.
31. En octobre 2011, la **Croatie** a adopté le nouveau code pénal contenant la définition de Kampala du crime d’agression dans l’article 89. Le code pénal est entré en vigueur le 1er janvier 2013.
32. Le 1er janvier 2014, les amendements apportés au Code Pénal de la **République Tchèque**, reflétant les amendements de Kampala, sont entrés en vigueur.
33. Le 28 janvier 2014, **l’Equateur** a adopté un nouveau Code Pénal incluant la définition de Kampala sur le crime d’agression à son article 88. Le Code entrera en vigueur le 28 août 2014.
34. Le 21 octobre 2014, le Parlement de **Samoa** a adopté le *international Criminal Court Amendment Act 2014* qui comporte les dispositions des amendements de Kampala.

- 35. Le 24 juillet 2015, le parlement de l'**Autriche** a approuvé la modification du code pénal qui incorpore le crime d'agression, sur le fondement de la définition des amendements de Kampala. Le nouveau code pénal est entré en vigueur le 1^{er} Janvier 2016.
- 36. Le 5 février 2015, le parlement de Macédoine (ARYM) a adopté des amendements au code pénal qui intègrent la définition de Kampala du crime d'agression dans l'article 403-b.

B. *Le progrès concret*

- 37. Au **Pérou** et au **Venezuela**, les projets de loi du code pénal contenant la définition de Kampala du crime d'agression sont en cours d'examen au niveau parlementaire.
- 38. En Juin 2012, en **Nouvelle-Zélande**, Graham Kennedy MP a déposé une proposition de loi émanant d'un député visant à intégrer la définition de Kampala du crime d'agression dans le droit national et à mettre en place un mécanisme permettant de s'assurer de la légalité de l'usage de la force par les dirigeants de la Nouvelle-Zélande. Le projet de loi est en cours de scrutin.

C. *Engagements concernant la mise en œuvre nationale*

- 39. Il faut s'attendre à ce qu'un certain nombre d'États parties qui préparent la ratification, adopteront aussi une législation mettant en œuvre la définition de Kampala dans le droit national, y compris **la Belgique, le Botswana, le Costa Rica, la Grèce, le Guatemala, le Honduras, la Lituanie, Madagascar et le Pérou**. Dans certains pays, la législation de mise en œuvre devrait être considérée après la ratification, par exemple, en **Argentine, en Allemagne, au Liechtenstein, en Suisse, à Trinité et Tobago et en Uruguay**.

D. *Législation nationale préexistante criminalisant l'agression*

- 40. En outre, plusieurs États parties, et certains États non-parties, avaient déjà adopté des dispositions nationales qui criminalisent l'agression avant la Conférence de Révision qui peuvent se chevaucher avec la définition de Kampala du crime d'agression. Il s'agit notamment de **l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bangladesh, la Biélorussie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, Cuba, la République tchèque, l'Estonie, l'Allemagne, la Géorgie, la Hongrie, le Kazakhstan, le Kosovo, la Lettonie, la Lituanie, la Macédoine (ARYM), la Moldavie, la Mongolie, le Monténégro, le Paraguay, la Pologne, la Fédération de Russie, la Serbie, la Slovaquie, la Slovénie, le Tadjikistan, le Timor oriental, l'Ukraine, l'Ouzbékistan et le Vietnam**.